

Plan climat

PLAN D'ACTION PUBLIC

Volet collectivité



Ville de Mont-Saint-Hilaire

ACTIONS TRANSVERSALES :

FAVORISER L'ACTION CLIMATIQUE CITOYENNE

CIBLE GÉNÉRALE :

Favoriser l'engagement et la collaboration soutenue de la collectivité (population, commerces, industries, institutions et autres) dans l'atteinte des objectifs du Plan climat.

Actions municipales envisagées en soutien à la collectivité :

Les actions décrites ci-dessous sont transversales. Bien qu'elles ne soient pas textuellement inscrites dans les plans d'action de chaque chantier, **elles seront systématiquement déployées** et contribueront grandement à l'atteinte des objectifs fixés.



COHORTE CITOYENNE (COMMUNAUTÉ DE PRATIQUE)

Cette communauté de pratique vise à accompagner les citoyennes et les citoyens ainsi que les propriétaires participants en leur offrant un soutien personnalisé pour une transition écologique de leur mode de vie. Par des rencontres périodiques en cohorte, des échanges et des conseils d'experts, les participants identifieront les actions propres à leur contexte qui leur permettront de cheminer dans leur transition écologique.

INDICATEURS

Nombre de participants aux cohortes, nombre d'actions mises en place, modélisation des GES évités individuellement et globalement.

CAMPAGNE DE COMMUNICATION



Cette action transversale vise à encourager l'action citoyenne par différents mécanismes de communication grand public : conférences, publications sur les différents outils de la Ville, articles de journaux, bons coups citoyens, création de sections thématiques sur le site web de la Ville, etc.

Les sujets abordés sont ceux faisant l'objet des priorités municipales. Pour la période 2024 à 2026, les chantiers #1, #2 et #3 sont prioritaires.

INDICATEURS

Nombre de publications, nombre de clics sur chaque publication, thématiques couvertes. Enquêtes et rapport d'entretiens individuels et de groupe.



MOMENTS PUBLICS

L'opinion des citoyens et des citoyennes compte. Leur participation à l'identification des meilleures stratégies de soutien que la Ville peut offrir pour atteindre les objectifs fixés pour chaque chantier est essentielle. Des moments publics, structurés sous diverses formes et en lien avec la programmation régulière de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, seront organisés afin de coconstruire de manière adaptative des réponses aux questions soulevées par les changements climatiques à Mont-Saint-Hilaire.

INDICATEUR

Nombre de participants.

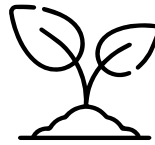
RÉVISION DU CADRE RÉGLEMENTAIRE



Le cadre réglementaire est l'outil à la disposition des Villes et Municipalités pour répondre aux besoins municipaux, divers et évolutifs, dans l'intérêt de leur population. Le cadre réglementaire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire peut être bonifié afin de mieux soutenir l'action climatique citoyenne et, ainsi, favoriser l'atteinte des objectifs du Plan climat.

INDICATEURS

Nombre d'articles de règlement ou de nouveaux règlements en soutien à l'action climatique citoyenne adoptés.



CHANTIER #1

FAVORISER LA TRANSITION VERS LA DÉCARBONATION DES BÂTIMENTS ET LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE



Ce chantier cible tous les types de bâtiments privés (maisons, multilogements, commerces, industries et institutions). Il préconise le choix d'énergies vertes et non émissives de GES pour l'alimentation énergétique, en plus de viser une réduction de la consommation d'énergie. La consommation d'énergie des bâtiments est responsable de 12 % des émissions de GES de la collectivité.

CIBLE GÉNÉRALE

(horizon 2030)

Diminuer de 40 % les émissions de GES issues de l'alimentation énergétique des bâtiments privés par rapport à l'année de référence 2021.

CIBLE INTERMÉDIAIRE

(2024-2026)

Réduire de 15 % la consommation énergétique des bâtiments privés par rapport à l'année de référence 2021.

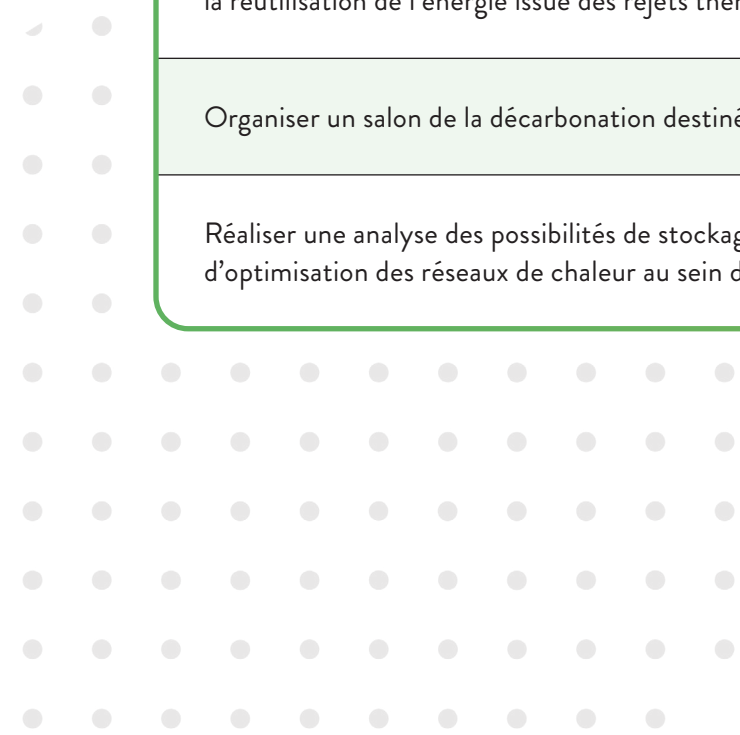
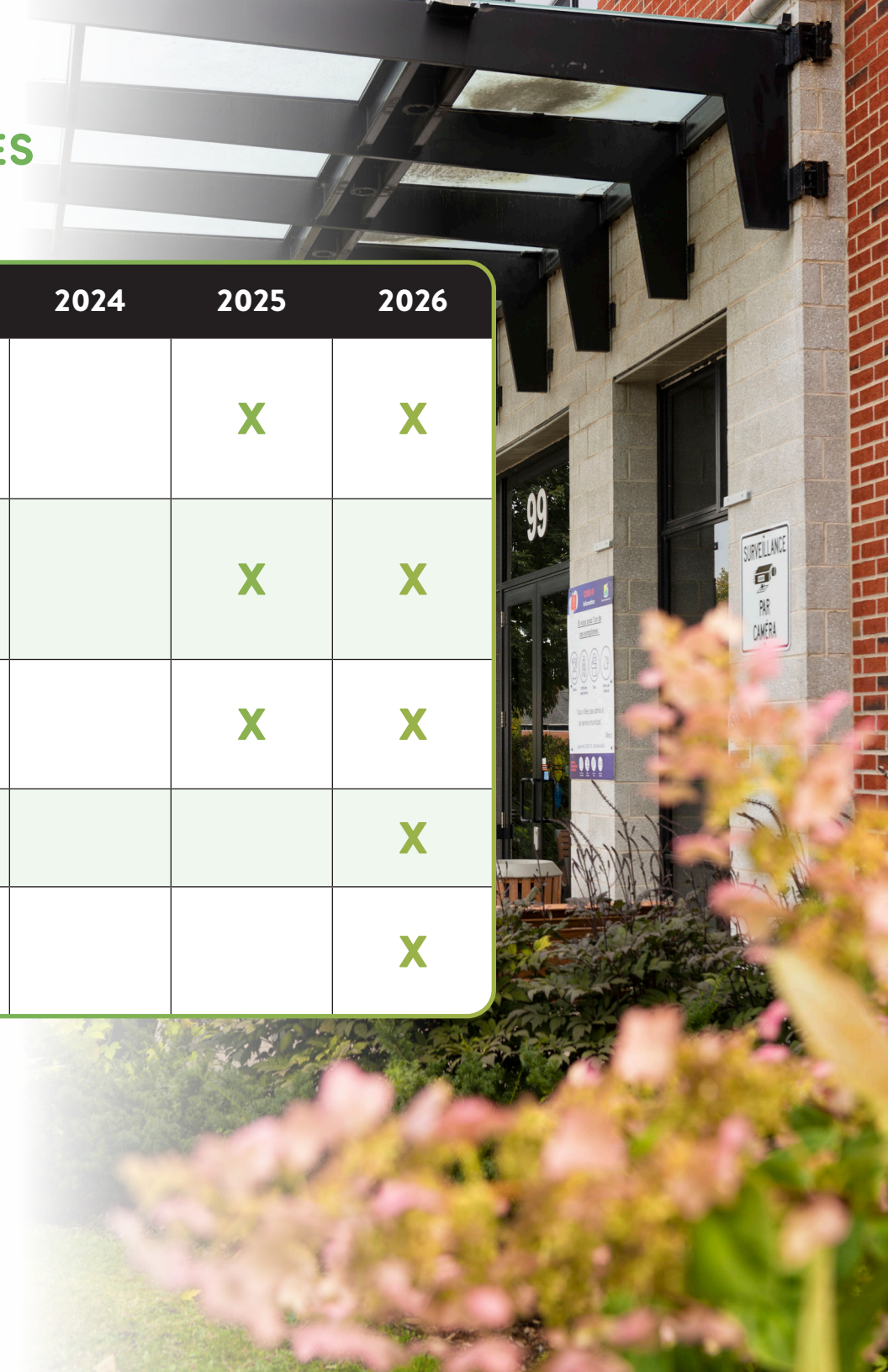
INDICATEURS DE PERFORMANCE

Consommation indiquée par les relevés de consommation d'Énergir, nombre de ménages qui ont supprimé le recours au mazout;

Sondage annuel visant à documenter l'action citoyenne pour l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments privés.

ACTIONS MUNICIPALES ENVISAGÉES EN SOUTIEN À LA COLLECTIVITÉ :

	2024	2025	2026
Accompagner les citoyens et les citoyennes dans leur parcours de décarbonation de leurs bâtiments, par des moyens communicationnels et la mise en place d'une communauté de pratique.		X	X
Instaurer un programme « ICI durable » : soutien personnalisé aux industries, commerces et institutions (ICI) sur le territoire de Mont-Saint-Hilaire.		X	X
Réaliser une étude d'opportunité et de faisabilité pour la captation et la réutilisation de l'énergie issue des rejets thermiques sur le territoire.		X	X
Organiser un salon de la décarbonation destiné au grand public.			X
Réaliser une analyse des possibilités de stockage thermique et d'optimisation des réseaux de chaleur au sein du quartier industriel.			X





CHANTIER #2



SE DÉPLACER AUTREMENT



Ce chantier cherche à transformer les habitudes de déplacement pour notamment réduire au minimum l'utilisation de l'auto solo. La mobilité est responsable de 67 % des émissions de GES issues des activités de la collectivité.

CIBLE GÉNÉRALE

(horizon 2030)

Réduire de 40 % les émissions de GES en lien avec la mobilité de la collectivité par rapport à la donnée de référence 2021;

Augmenter la part des déplacements collectifs, actifs et partagés de 50 % par rapport à une donnée de base établie en 2024.

CIBLE INTERMÉDIAIRE

(2024-2026)

Amorcer la tendance à la baisse pour les différentes cibles.

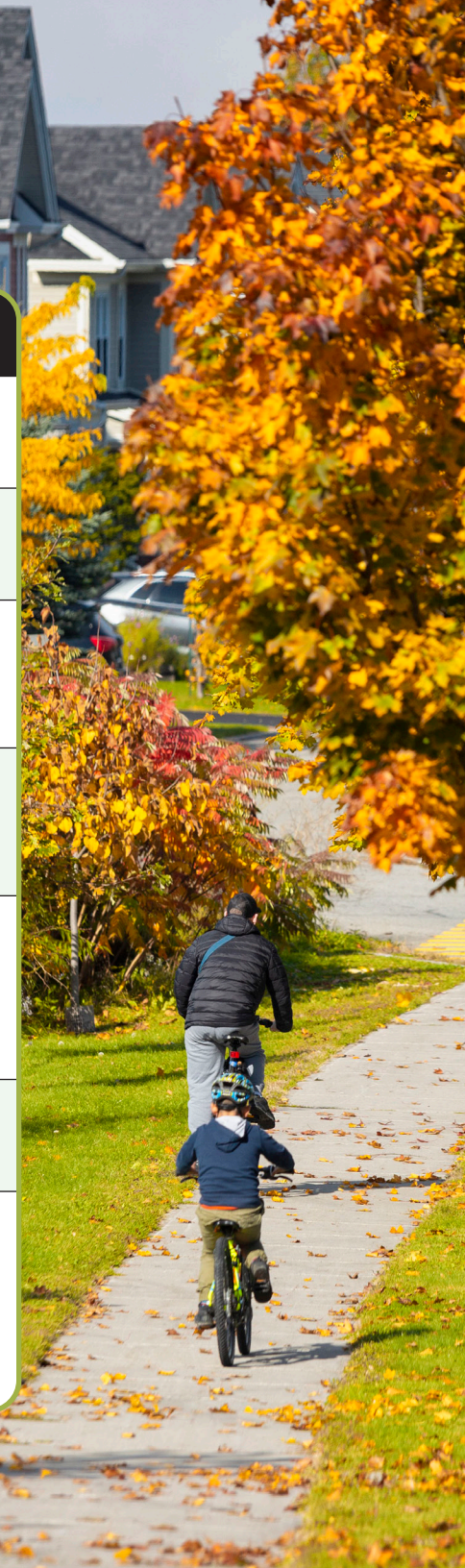
INDICATEURS DE PERFORMANCE

Résultats d'un sondage concernant l'utilisation des modes de déplacement collectifs, actifs et partagés – réalisé aux années 2024, 2026, puis 2030;

Évolution des déplacements motorisés par rapport à actifs sur les principaux axes de transport, notamment Fortier/Ozias-Leduc, Campbell, Sir-Wilfrid-Laurier.

ACTIONS MUNICIPALES ENVISAGÉES EN SOUTIEN À LA COLLECTIVITÉ :

	2024	2025	2026
Finaliser le plan directeur de mobilité active.	X		
Installer des compteurs sur les principaux axes de déplacements actifs.		X	
Consolider le réseau de pistes cyclables et de stationnements (supports) pour vélos.	X	X	X
Soutenir la mise en place d'un projet pilote d'autopartage citoyen au sein des quartiers résidentiels.		X	X
Valoriser le partenariat stratégique existant avec exo pour l'amélioration de l'offre de transport en commun sur le territoire, incluant le transport à la demande.	X	X	X
Déployer des bornes de recharge publiques.		X	X
Évaluer auprès des commerces et industries l'intérêt de la mutualisation du transport de marchandises comme outil permettant d'en optimiser l'efficacité, ainsi que son impact potentiel sur la réduction des émissions de GES.			X





CHANTIER #3

VERDIR LA VILLE ET PROTÉGER LES MILIEUX NATURELS

Ce chantier est particulièrement axé sur l'aménagement et la préservation de la nature. Il vise à planter des arbres, à protéger les milieux naturels et à restaurer la biodiversité sur l'ensemble du territoire. L'objectif est de bénéficier au maximum des services écologiques offerts par les écosystèmes.

CIBLE GÉNÉRALE (horizon 2030)

Augmenter la canopée urbaine pour que, lorsque modélisée à maturité de croissance des arbres, elle couvre au moins 30 % de l'ensemble du territoire;

Soutenir l'application des mesures d'éradication, de contrôle et de confinement de plantes exotiques envahissantes afin que 50 % des terrains privés où une telle espèce a été recensée en bénéficient;

Soutenir la conservation des milieux naturels privés sur le territoire.

CIBLE INTERMÉDIAIRE (horizon 2026)

Favoriser la plantation de 500 arbres à moyen ou grand déploiement en emprise privée, incluant les terres agricoles;

Augmenter l'application des mesures d'éradication, de contrôle et de confinement des plantes exotiques envahissantes afin que 20 % des terrains privés où une telle espèce a été recensée bénéficient de mesures de contrôle;

Impliquer 100 % des propriétaires de milieux naturels par la promotion de mesures volontaires de conservation.

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Nombre d'arbres plantés et évolution de la canopée urbaine, modélisée à maturité, à partir d'une donnée de référence 2024;

Pourcentage des terrains privés bénéficiant de mesures de contrôle de plantes exotiques envahissantes;

Proportion des propriétaires privés de milieux naturels qui sont engagés dans la mise en œuvre de mesures volontaires de conservation.

ACTIONS MUNICIPALES ENVISAGÉES EN SOUTIEN À LA COLLECTIVITÉ :

	2024	2025	2026
Établir une liste d'essences d'arbres à privilégier dans les plantations à domicile pour soutenir la diversité fonctionnelle du couvert arboré.		X	
Soutenir l'élimination de plantes exotiques envahissantes (PEE) sur les terrains privés.	X	X	X
Mettre en place un programme de don d'arbres pour la plantation sur les terrains privés, particulièrement dans les zones à faible couvert arboré, les îlots de chaleur (impliquant la déminéralisation de surfaces) et les axes de connectivité.		X	X
Sur les lots privés où se trouvent des milieux naturels, délimiter les milieux d'intérêt pour la conservation (milieux humides, habitats d'espèces à statut particulier, etc.).	X		
Offrir un soutien (biologistes au besoin, information personnalisée) à chaque propriétaire de milieux naturels d'intérêt afin d'assurer la protection des habitats des espèces à statut et des milieux humides.	X	X	X





CHANTIER #4

CONSOMMER SOBREMENT ET LOCALEMENT



Ce chantier s'attaque à la surconsommation, au gaspillage alimentaire, au manque de valorisation des produits et à la gestion déficiente des matières résiduelles, responsables d'une part notable des émissions de GES de la collectivité.

CIBLE GÉNÉRALE

(d'ici 2026 et 2030)

Noter une nette tendance à la baisse des déchets transportés aux sites d'enfouissement (incluant les CRD) selon les données publiées par la MRC de La Vallée-du-Richelieu et le MELCCFP;

Observer une hausse de l'approvisionnement local (en circuits courts) par la population de Mont-Saint-Hilaire.

INDICATEURS DE PERFORMANCE

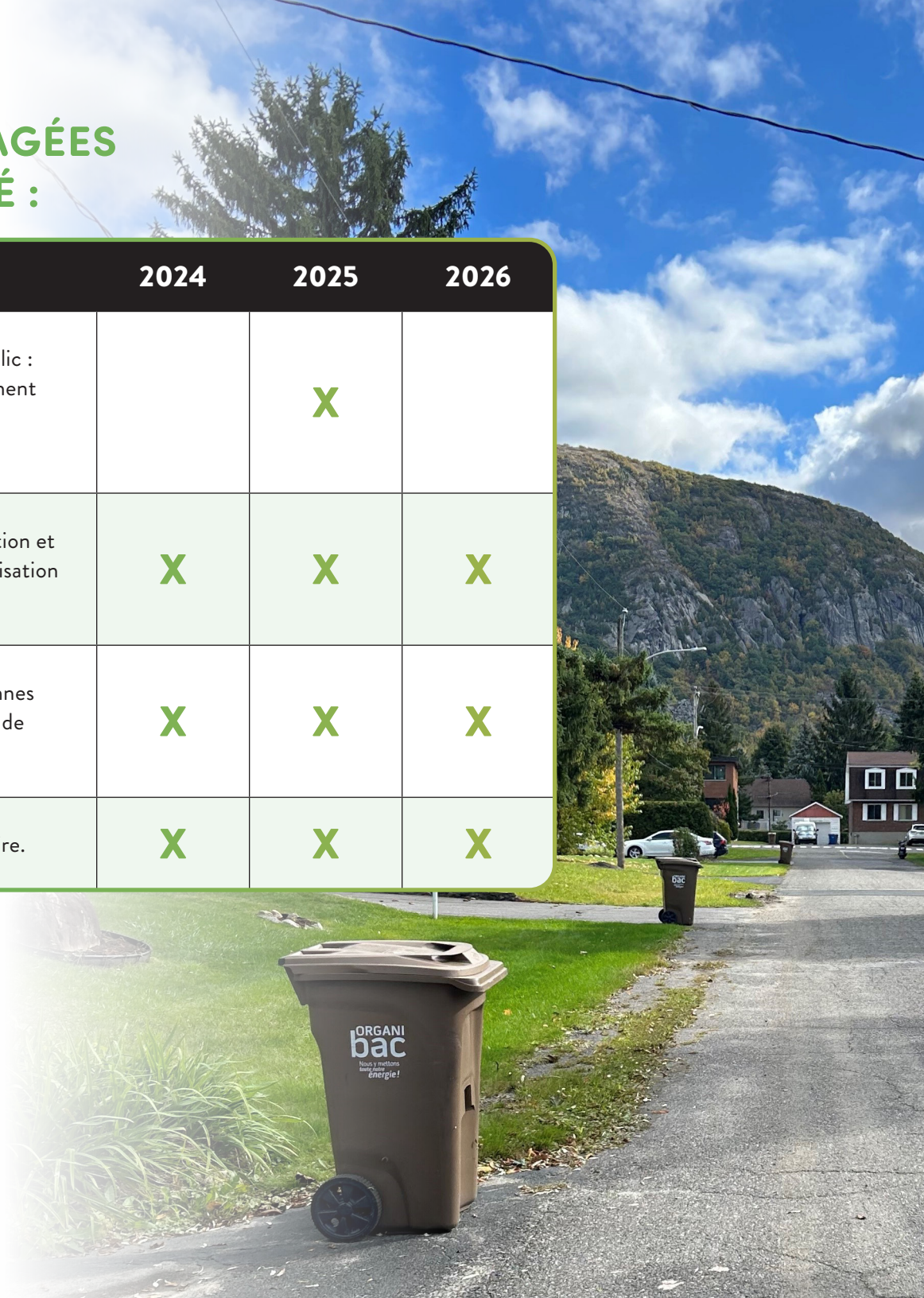
Évolution de la quantité de déchets transportés aux sites d'enfouissement selon les données publiées par la MRC de La Vallée-du-Richelieu et le MELCCFP;

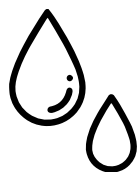
Résultats de sondages concernant la gestion des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) auprès des propriétaires qui ont mené des projets majeurs;

Résultats de sondages concernant les habitudes de consommation des résidents de Mont-Saint-Hilaire et l'achalandage des commerces des producteurs locaux favorisant un approvisionnement en circuits courts.

ACTIONS MUNICIPALES ENVISAGÉES EN SOUTIEN À LA COLLECTIVITÉ :

	2024	2025	2026
Favoriser l’approvisionnement en circuit court pour le grand public : mettre en place un Parcours gourmand local MSH et un évènement « portes ouvertes sur les fermes hilairemontoises » afin de faire connaître les producteurs locaux.		X	
Faciliter le maillage entre les projets de construction, de démolition et de rénovation (CRD) sur le territoire et des organismes de valorisation des résidus issus des CRD.	X	X	X
Poursuivre le transfert d’information aux citoyens et aux citoyennes par rapport à la saine gestion des déchets (tri des matières, sites de dépôts pour certaines matières, etc.).	X	X	X
Faire connaître les initiatives d’économie circulaire sur le territoire.	X	X	X





CHANTIER #5

FAVORISER UNE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES EN EAU



Ce chantier tient compte de l'eau sous toutes ses formes : eau potable, de surface, souterraine et de ruissellement. Il vise particulièrement à protéger la qualité de l'eau et à conserver les quantités d'eau disponible de manière à faire face aux aléas climatiques (inondations, sécheresses, météo extrême).

CIBLE GÉNÉRALE

(d'ici 2026, puis d'ici 2030)

Se maintenir sous le seuil de consommation moyenne québécoise (résidentielle et totale) ciblé selon la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (2019-2025 et suivantes);

Noter une tendance à la baisse d'au moins trois types de contaminants acheminés à la rivière Richelieu par le réseau d'égout pluvial aux sites d'échantillonnages.

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Évolution des données de consommation d'eau potable mensuelles et annuelles publiées par la Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée-du-Richelieu;

Identifier une donnée de référence par la réalisation d'un programme d'échantillonnage des affluents pluviaux à la rivière Richelieu.



ACTIONS MUNICIPALES ENVISAGÉES EN SOUTIEN À LA COLLECTIVITÉ :

	2024	2025	2026
Établir une donnée initiale sur la charge de contaminants acheminés à la rivière Richelieu par le réseau d'égout pluvial en réalisant un programme d'échantillonnage des affluents pluviaux à la rivière Richelieu.	X		
Mettre en place un programme de soutien agroenvironnemental (conseils agronomiques) ciblant la plantation de bandes riveraines élargies, l'adoption des cultures de couverture et la réduction de l'usage des pesticides (lorsque possible sans menacer la productivité).	X	X	X
Poursuivre la mise en œuvre du plan d'action de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (actions ciblant la collectivité) en mettant l'accent sur les changements climatiques.	X	X	X
Soutenir, par diverses mesures, la rétention maximale de l'eau de pluie (débranchement des gouttières, jardins de pluie privés, etc.) pour limiter l'introduction d'eaux dites « parasites » dans le réseau d'égout sanitaire et limiter les surverses.	X	X	X
Réduire la charge en coliformes fécaux d'origine urbaine (issue principalement des raccordements d'égout inversés ou de fosses septiques polluantes) à moins de 400 UFC/100mL dans les exutoires pluviaux et cours d'eau urbains qui se déversent dans la rivière Richelieu.	X	X	X



CHANTIER #6

HARMONISER CROISSANCE URBAINE ET PROTECTION DU TERRITOIRE



Ce chantier vise à protéger la diversité de milieux naturels et la zone agricole productive tout en optimisant la croissance à l'intérieur du périmètre urbain. Il vise également à répondre aux questions d'accessibilité et d'abordabilité des logements et de croissance démographique.

CIBLE GÉNÉRALE

(d'ici 2030)

Optimiser la croissance urbaine à l'intérieur du périmètre d'urbanisation déjà établi;

Noter une hausse des constructions sobres en carbone dans le cadre des nouveaux développements.

CIBLE INTERMÉDIAIRE

(d'ici 2026)

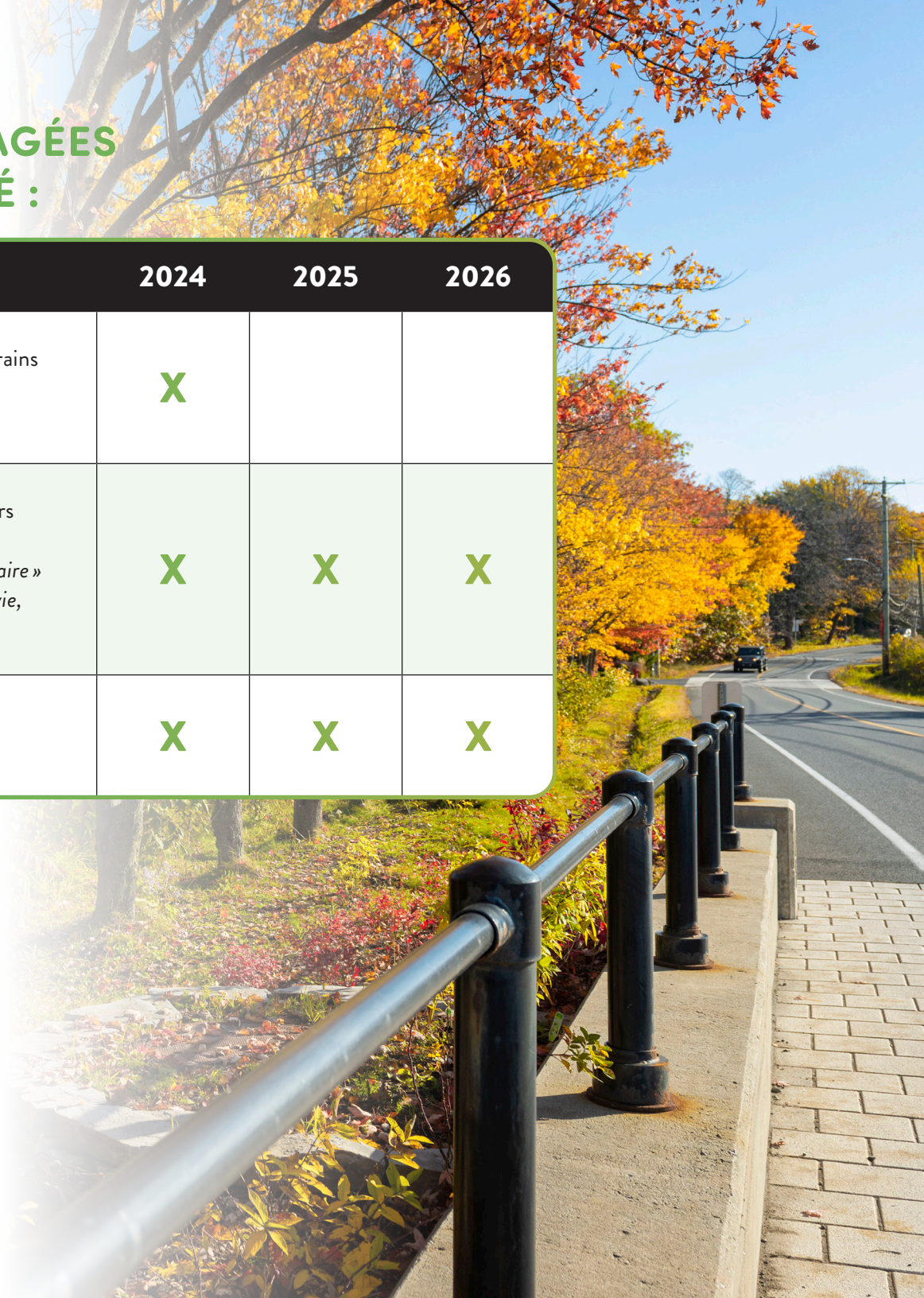
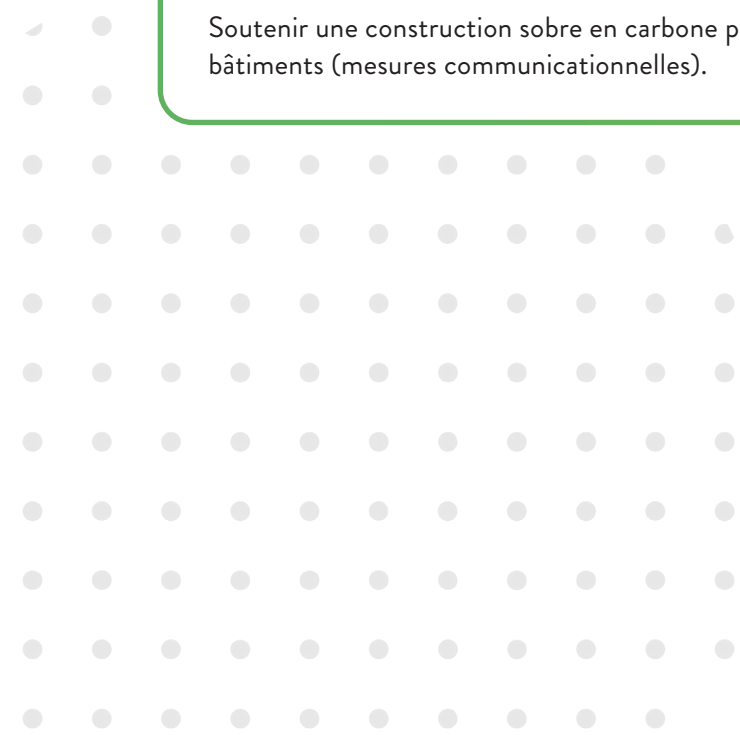
Établir un cadre d'action.

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Statistiques relatives à l'implantation de diverses mesures (gestion des eaux pluviales, mobilité durable, couvert arboré, etc.) dans les projets de développement déposés auprès du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement (SATE) de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

ACTIONS MUNICIPALES ENVISAGÉES EN SOUTIEN À LA COLLECTIVITÉ :

	2024	2025	2026
Mettre en place un cadre pour éviter la construction sur des terrains qui présentent des caractéristiques naturelles d'intérêt pour la conservation.	X		
Soutenir et encadrer les promoteurs immobiliers pour tendre vers 30 % d'espaces non construits dans les projets de grands développements immobiliers. (Un « grand développement domiciliaire » correspond à un projet qui comprend l'aménagement de milieux de vie, incluant rues, parcs, etc.).	X	X	X
Soutenir une construction sobre en carbone pour les nouveaux bâtiments (mesures communicationnelles).	X	X	X





CHANTIER #7

FAVORISER LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DE LA COMMUNAUTÉ



Ce chantier cherche à assurer une préparation adéquate face à divers changements associés au climat, comme la sécurité en cas d'évènements climatiques extrêmes. Il traite aussi de la santé mentale, touchant aux enjeux d'écoanxiété, de solastalgie (ensemble des souffrances physiques et psychiques ressenties devant les conséquences négatives des changements climatiques et environnementaux) et d'éventuels chocs post-traumatiques.

CIBLE GÉNÉRALE

(d'ici 2030)

Les actions mises en œuvre en 2024-2026 permettront d'identifier les cibles générales à viser d'ici 2030, l'information étant à ce jour parcellaire concernant les principales vulnérabilités sur le territoire.

CIBLE INTERMÉDIAIRE

(d'ici 2026)

Avoir complété le portrait des vulnérabilités territoriales concernant les risques de débordements des cours d'eau, de dommages engendrés par les feux de forêt, de risques posés par le gel-dégel de la falaise du mont Saint-Hilaire;

Soutenir l'action citoyenne en favorisant le transfert du sentiment d'écoanxiété en moteur d'action.

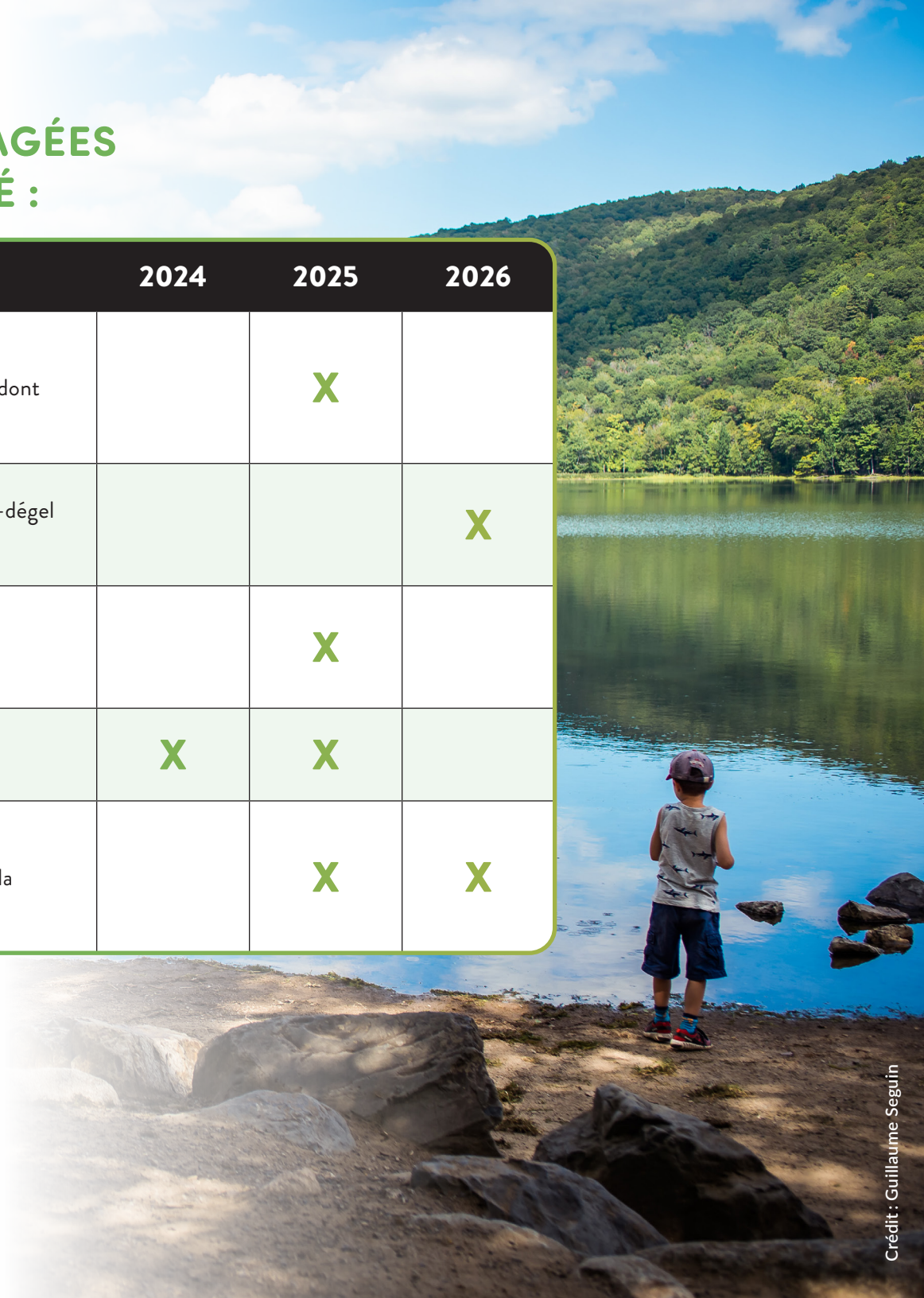
INDICATEURS DE PERFORMANCE

Évolution du portrait des vulnérabilités territoriales;
Nombre de participants aux activités de formation.



ACTIONS MUNICIPALES ENVISAGÉES EN SOUTIEN À LA COLLECTIVITÉ :

	2024	2025	2026
Préciser, par des modélisations, les risques de débordement des cours d'eau sur le territoire (à l'exception de la rivière Richelieu dont l'analyse se fait par d'autres instances).		X	
Préciser les impacts attendus des changements climatiques (gel-dégel accru) sur la zone d'éboulement.			X
Préciser les zones de vulnérabilité aux mouvements de sols avec risques de dommages aux fondations des bâtiments.		X	
Préciser les zones les plus vulnérables aux feux de forêt.	X	X	
Offrir une formation destinée grand public sur la motivation d'agir pour le climat comme réponse positive à l'écoanxiété et à la solastalgie.		X	X





Ville de Mont-Saint-Hilaire

villemsh.ca